



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Timbre Préfecture

094-219400686-20240805
ARR24P 1167 DGS038

Date transmission :

05 AOÛT 2024

Date réception :

05 AOÛT 2024

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-19,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric ERZEN, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2024 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ERZEN, Directeur Général des Services ;

Vu l'arrêté en date du 18 juillet 2005 nommant Madame Nathalie NEVES, Attaché territorial,

Considérant que cette dernière, exerce les fonctions de Directrice financière,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire,

ARRETE

ARTICLE I : Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Nathalie NEVES, Directrice financière, pour :

- Les signatures des engagements comptables inférieurs à 10 000 € HT,
- Les signatures des bordereaux de mandats et de titres,
- Les signatures des pièces justificatives s'y rapportant.

ARTICLE II : Abroge l'arrêté en date du 31 juillet 2020 portant délégation de signature pour les engagements comptables inférieurs à 15 000 € HT, les bordereaux de mandats et de titres.

ARTICLE III : Cette délégation prendra effet à compter des formalités de publication électronique, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'agent concerné. Les documents visés par le titulaire de la délégation doivent comporter la mention « pour le Maire et par délégation de signature » et nom de l'agent.

ARTICLE FINAL : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.
- Madame la Comptable publique,
- Et notifiée à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne soit par courrier postal à l'adresse suivante : « CIG Petite Couronne - Recours à la médiation préalable obligatoire - 1 rue Lucienne Gérard 93698 Pantin cedex », soit par message électronique à « mediateur@cig929394.fr » pour qu'il engage une médiation (décret n° 2022-433 du 25 mars 2022).

Vous devez joindre une copie de cette décision à votre demande.

Service : DGS

Domaine : Délégation de signature

Nomenclature : 5.5

Date de publication électronique : 05 AOÛT 2024

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

2024

038

DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Finances
Engagements comptables inférieurs
à 10 000 € HT / Bordereaux de
mandats et de titres

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation : Tribunal administratif de Melun - 43, rue du Général de Gaulle - Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01.60.56.66.30 - Télécopie : 01.60.56.66.10

Vous devrez joindre une copie de cette décision à votre recours.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en Préfecture

le

et de la publication le

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le

05 AOUT 2024

Le Maire



PIERRE-MICHEL DELECROIX

Notifié le :

Signature de l'agent :

Service : DGS
Domaine : Délégation de signature
Nomenclature : 5.5

Date de publication électronique :

05 AOUT 2024